

BE-A0524_711508_710554_FRE

Inventaire des archives du Contrôle du
Cadastre de Dour. Versement 2014, 1835-
2012



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	8
Producteur d'archives.....	8
Nom.....	8
Historique.....	8
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	10
Archives.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Sélections et éliminations.....	13
Accroissements/compléments.....	13
Mode de classement.....	14
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	15
I. Croquis d'arpentage.....	15
1 - 68 Croquis d'arpentage des nouvelles parcelles résultant de changements de limites (207). 1835-1984.....	15
1 - 8 Colfontaine, 1ère division, Wasmès. 1850-1984.....	15
10 - 16 Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1836-1984.....	15
17 - 18 Colfontaine, 4e division, Warquignies. 1836-1984.....	16
19 - 26 Dour, 1ère division, Dour. 1836-1984.....	16
27 - 30 Dour, 2e division, Blaugies. 1837-1984.....	17
31 - 34 Dour, 3e division, Wihéries. 1836-1984.....	17
35 - 40 Dour, 4e division, Élouges. 1837-1984.....	17
41 - 42 Hensies, 1re division, Hensies. 1837-1984.....	18
44 - 45 Hensies, 3e division, Thulin. 1837-1984.....	18
47 - 49 Honnelles, 1ère division, Roisin. 1845-1984.....	18
51 - 52 Honnelles, 3e division, Angre. 1835-1984.....	18
57 - 58 Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc. 1835-1984.....	19
59 - 60 Honnelles, 9e division, Athis. 1835-1984.....	19
61 - 62 Honnelles, 10e division, Erquennes. 1835-1984.....	19
63 - 66 Quiévrain, 1ère division, Quiévrain. 1836-1984.....	19
II. Tableau indicatif supplémentaire.....	21
69 - 99 Tableau indicatif supplémentaire de toutes les parcelles du plan et des articles de la matrice cadastrale y correspondant (209). 1835-1972.....	21
69 - 71 Colfontaine, 1ère division, Wasmès, section A-D. 1836-1967.....	21
72 - 73 Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1835-1972.....	21
75 - 76 Dour, 1ère division, Dour. 1854-1972.....	21
77 - 78 Dour, 2e division, Blaugies. 1837-1972.....	21
81 - 84 Hensies. 1837-1971.....	22
85 - 87 Honnelles, 1ère division, Roisin. 1835-1969.....	22
97 - 99 Quiévrain. 1836-1974.....	23
100 - 106 Tables indiquant les numéros des parcelles du plan primitif et des croquis d'arpentage (211). 1836-1974.....	23
100 - 101 Hensies. 1836-1874.....	23

102 - 105 Honnelles. 1835-1878.....	23
III. Matrices cadastrales.....	24
107 - 153 Matrice cadastrale mécanisée, situation active (212 AM), Colfontaine. 1962-1977.....	24
107 - 121 1ère division, Wasmes, 1ère série. 1962-1974.....	24
123 - 132 1ère division, Wasmes, 2e série. 1975-1977.....	25
133 - 140 2e division, Wasmes. 1975-1977.....	25
141 - 152 3e division, Pâturages. 1962-1977.....	26
154 - 173 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM), Colfontaine. 1973-1978.....	27
154 - 157 1ère division, Wasmes, 1ère série. 1973-1974.....	27
158 - 161 1ère division, Wasmes, 2e série. 1975-1978.....	27
162 - 165 2e division, Wasmes. 1975-1978.....	27
166 - 173 3e division, Pâturages. 1973-1978.....	28
174 - 175 Table des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale (213). Colfontaine, 3e division, Pâturages.....	28
IV. Mutations.....	29
176 - 177 Registres des mutations ajournées de Dour (219 A). 1853-1984.....	29
179 - 183 Registres des emphytéoses, droits de superficie, droits d'usage et/ou d'habitation et usufruit créés pour une période déterminée (219 B). 1965-1984.....	29
181 - 183 Quiévrain. 1965-1984.....	29
184 - 197 États indiquant les changements survenus dans les propriétés foncières (220). 1934-1984.....	29
185 - 189 Hensies. 1934-1982.....	29
190 - 194 Honnelles. 1962-1983.....	30
195 - 197 Quiévrain. 1934-1984.....	30
198 - 210 Registres des nouvelles constructions, reconstructions, agrandissements, changements de nature dont la mutation est ajournée (220 A). 1902-1995.....	30
198 - 199 Colfontaine. 1957-1991.....	30
200 - 203 Dour. 1920-1990.....	31
204 - 208 Honnelles. 1902-1987.....	31
209 - 210 Quiévrain. 1929-1995.....	31
211 - 214 État des mutations (223) 1836-1940.....	31
211 - 212 Hensies, 4e division, Hainin. 1836-1940.....	31
213 - 214 Honnelles. 1835-1939.....	32
V. Établissements industriels et exceptionnels.....	33
216 - 251 Tableaux descriptifs des établissements industriels et exceptionnels (233 D). 1924-2012.....	33
216 - 217 Colfontaine, 1ère division, Wasmes. 1965-2012.....	33
218 - 219 Colfontaine, 2e division, Wasmes. 1957-2009.....	33
220 - 221 Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1961-2008.....	33
223 - 225 Dour, 1ère division, Dour. 1977-2013.....	33
227 - 228 Dour, 3e division, Wihéries. 1973-1997.....	34
229 - 230 Dour, 4e division, Élouges. 1948-2011.....	34
231 - 233 Hensies, 1ère division, Hensies. 1971-2003.....	34
234 - 235 Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine. 1948-2005.....	34
236 - 239 Hensies, 3e division, Thulin. 1961-2005.....	34
241 - 246 Honnelles. 1966-2004.....	35
247 - 248 Quiévrain, 1ère division, Quiévrain. 1959-2011.....	35
250 - 251 Quiévrain, 3e division, Audregnies. 1948-2002.....	35
VI. Carnets d'expertise.....	36
251 - 312 Colfontaine. 1945-2012.....	36

251 - 270 1ère division, Wasmès. 1959-2009.....	36
271 - 289 2e division, Wasmès. 1955-2012.....	37
290 - 311 3e division, Pâturages. 1945-2012.....	38
313 - 359 Dour. 1943-2013.....	40
313 - 331 1ère division, Dour. 1945-2013.....	40
333 - 345 3e division, Wihéries. 1943-2010.....	41
346 - 359 4e division, Élouges. 1945-2011.....	42
360 - 389 Hensies. 1943-2012.....	43
360 - 370 1ère division, Hensies. 1943-2012.....	43
372 - 388 3e division, Thulin. 1943-2011.....	44
390 - 399 Honnelles. 1945-2012.....	45
400 - 418 Quiévrain. 1945-2013.....	45
400 - 416 1ère division, Quiévrain. 1945-2013.....	45

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Contrôle du cadastre Dour. Versement 2014

Période:
1835 - 2013

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0524.868

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 421.00
- Etendue inventoriée: 19.95 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents cadastraux de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents de moins de cent ans et sensibles du point de vue de la vie privée sont consultables uniquement sur autorisation du directeur régional du cadastre. Les propriétaires et les locataires peuvent obtenir, gratuitement et sans demande écrite, la communication des données figurant sur un extrait de la matrice cadastrale des biens qu'ils possèdent ou dont ils sont locataires, sous réserve de la production d'un document justificatif ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application pour la reproduction des documents d'archives. Les modalités de la délivrance de copies ou d'extraits de renseignements cadastraux sont fixées par l'arrêté royal du 19 mars 1996. Toute demande doit être adressée au directeur régional du cadastre compétent pour la commune dans laquelle est situé le bien. Cette demande doit préciser l'usage et le but final auxquels ces extraits et renseignements sont destinés.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Plusieurs approches sont possibles dans l'utilisation des séries du cadastre, en fonction des informations dont on dispose. Pour reconstituer l'histoire d'une propriété ou d'un terrain, il est essentiel de connaître son numéro de parcelle actuel ou historique. Les plans cadastraux sur film des communes de la Province du Hainaut reflétant la situation au 1er janvier 2005, déposés aux Archives de l'État à Mons, seront très utiles ainsi que les plans primitifs, établis vers 1835, et également versés par la direction régionale. Chaque section est identifiée à l'aide d'une lettre. Il n'y a pas de section " J " pour éviter toute confusion avec la lettre " I ". Les parcelles sont numérotées par section cadastrale. Chaque parcelle d'une commune porte un numéro unique. En cas de scission d'une parcelle, les nouvelles parcelles reçoivent une lettre subsidiaire.

Lorsqu'on dispose du numéro de parcelle, on peut consulter les tableaux indicatifs primitifs et supplémentaires pour identifier le propriétaire d'origine en 1834/1844, le type de bien, sa valeur fiscale, les mutations que ce bien a connues.

Les tableaux indicatifs comme les tables alphabétiques des propriétaires

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 63-64 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

renvoient à l'article dans la matrice cadastrale qui permet de connaître tous les numéros de parcelles d'une même personne.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Service Public Fédéral Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Direction régionale des Mutations et Expertises. Contrôle du cadastre de Dour. Versement 2015.

HISTORIQUE

L'Administration du Cadastre est créée dans nos régions à l'époque française dans le but de percevoir la contribution foncière instaurée par la loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798). L'article 2 de cette loi fondamentale stipule que " la répartition de l'imposition (ou contribution) foncière est faite par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable " ².

Instauré par l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802), le cadastre " par masses de cultures " est mis en œuvre mais cette méthode d'évaluation par blocs ne permet pas une expertise parcellaire correcte ³. Pour établir une juste répartition de la contribution foncière par propriétaire, la loi du 15 septembre 1807 prescrit donc le cadastre général parcellaire du territoire, établi avec une seule unité de mesure (le mètre) et une même échelle ⁴. On nomme *parcelle* toute portion de terrain qui se distingue des portions environnantes soit par la différence de propriétaire, soit par la différence de la culture ou du produit (pré, vigne, terre labourable). Chaque parcelle porte au plan de sa section un numéro qui sert à la désigner ⁵. Les opérations d'arpentage et d'évaluation en Belgique s'accompliront principalement durant la période hollandaise, de 1815 à 1830. En 1834, le plan parcellaire " primitif " ou originel de la province du Hainaut est achevé ⁶. L'arrêté royal du 20 janvier 1835 supprime l'administration spéciale qui avait dirigé les opérations du cadastre dans les provinces belges et la remplace par la Conservation du Cadastre qu'elle réunit à l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises. Le règlement pour la conservation du Cadastre arrêté le 26 juillet 1877 ⁷ abroge celui approuvé par l'arrêté royal du 22 mars 1845. Il définit les missions de l'inspecteur général, des contrôleurs du cadastre en service actif et du

2 Bulletin des lois de la République française, n° 243, 3 frimaire an VII, p. 2.

3 J. VERHELST, De documenten uit de ontstaansperiode van het moderne kadaster en van grondbelasting (1790-1835), Bruxelles, 1982, p. 48-49 (Miscellanea Archivistica, 31).

4 Notice " Cadastre " dans T. LENTZ (dir.), Quand Napoléon inventait la France. Dictionnaire des institutions politiques, administratives et de Cour du Consulat et de l'Empire, Paris, 2008, p. 79-80.

5 Notice " Cadastre " dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 123.

6 M. PRENEEL, " Op de grens van het archiefperceel. De bewogen geschiedenis van het archief van het Belgische kadaster ", dans M. VAN DER EYCKEN, E. HOUTMAN, Liber Amicorum Herman Coppens, Bruxelles, 2007, t. 1, p. 291-301.

7 Moniteur belge du 18 août 1877.

directeur du bureau provincial de conservation du cadastre. Ce règlement est toujours d'application, compte tenu des adaptations successives apportées par divers lois et arrêtés ⁸.

De 1861 à 1865 et de 1896 à 1898, le cadastre réalise des péréquations qui constituent une révision générale des expertises cadastrales dans le but d'adapter le revenu cadastral à la valeur réelle des biens immobiliers. La loi du 13 juillet 1930 instaure une révision décennale du revenu cadastral ⁹. La dernière péréquation date de 1975.

L'arrêté royal du 8 septembre 1930 crée une administration autonome du Cadastre. En 1978, elle est intégrée à l'Administration des Contributions. En 1998, elle fait partie de l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines, portant le nom d'Administration générale de la Documentation patrimoniale depuis 2003 et constituant un des trois piliers du S.P.F. Finances ¹⁰.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comment définir le cadastre ? Il s'agit de l'ensemble des opérations et des documents administratifs et publics ayant pour but d'établir, dans chaque commune ou division cadastrale de commune, un relevé détaillé de la propriété foncière tant bâtie que non bâtie. Ce relevé comprend la représentation de ces biens sur un plan ainsi que l'identification et la description de ces biens dans un grand livre foncier, la matrice cadastrale. Deux missions sont confiées au cadastre : une mission technique et une mission fiscale. La première mission consiste à établir le cadastre des propriétés c'est-à-dire à inscrire dans la matrice cadastrale les immeubles par nature (fonds de terre et constructions) et certains immeubles par destination (matériel et outillage) au nom de ceux qui en sont propriétaires. Sa seconde mission est fiscale : le cadastre doit permettre la perception d'un impôt appelé le précompte immobilier, par l'inscription du revenu cadastral dans la matrice ¹¹. Le revenu cadastral est le revenu moyen net d'une parcelle durant une année.

De ces missions découlent plusieurs compétences : l'établissement d'un relevé détaillé de la propriété foncière du pays ; l'identification des biens par l'intermédiaire de la matrice cadastrale et du plan cadastral ; la conservation et la mise à jour de la matrice cadastrale ; l'évaluation ou réévaluation de chaque parcelle cadastrale ; la délivrance d'extraits cadastraux ¹².

Le règlement pour la conservation du Cadastre du 22 mars 1845 débute par ces dispositions générales : " Aucune mutation ne sera opérée dans le cadastre si elle n'est constatée par pièces authentiques ou légales. Les mutations dûment constatées seront opérées sur deux exemplaires de pièces : l'un

8 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 39 (Miscellanea Archivistica. Studia, 88).

9 M. PRENEEL, *op.cit.*, p. 293.

10 M. PRENEEL, J. VERHELST, " FOD Financiën ", dans P. VAN DEN EECKHOUT, G. VANTHEMSCHE (ed.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19de -20ste eeuw*, Bruxelles, 2009, p. 407-421.

11 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, documents cadastraux de base, 1976, p. 1-2.

12 P. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 40-41.

déposé au bureau de la conservation du cadastre de la province ; l'autre dans les communes. L'exemplaire déposé au bureau de la conservation se composera du plan, du tableau indicatif et de la matrice cadastrale primitifs ; du plan, de la matrice cadastrale, du tableau indicatif supplémentaires, et des croquis d'arpentage des parcelles changées de limites " ¹³.

ORGANISATION

L'administration du Cadastre comprend trois niveaux. La direction centrale est placée sous l'autorité du directeur général des contributions directes de 1835 à 1930. Le service provincial comprend le service de la conservation du cadastre (ou service sédentaire) et le service actif. Le service de la conservation est établi au chef-lieu de la province et la direction en est assumée par l'inspecteur du cadastre, assisté au besoin par un agent technique. Chaque inspection est subdivisée en un certain nombre de contrôles, bureaux gérés par des contrôleurs et des vérificateurs du cadastre en service actif, c'est-à-dire chargés d'actualiser les données cadastrales au niveau local ¹⁴. Les contrôleurs du cadastre du service actif sont chargés des évaluations importantes, de l'instruction des réclamations et de la surveillance ainsi que de la vérification des travaux des géomètres sous leurs ordres ¹⁵. Les géomètres sont tenus de faire deux tournées par an dans les communes qui leur sont assignées ¹⁶ afin d'établir un aperçu détaillé des propriétés bâties et non bâties du ressort. Chaque province est divisée en plusieurs ressorts et dans chaque ressort se trouve un géomètre ¹⁷.

La forme d'organisation par contrôle existe depuis 1969. Auparavant, le pays était divisé en nombreux bureaux du cadastre avec leur géomètre, absorbés par les contrôles du cadastre, chargés des mutations et expertises en service actif ¹⁸.

L'arrêté royal du 20 janvier 1835 désigne 70 géomètres qui sont chacun responsable d'un ressort. Le ressort de Dour est alors composé des communes suivantes : Angre, Angreau, Athis, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Blaugies, Boussu, Dour, Élouges, Erquennes, Fayt-le-Franc, Frameries, Hainin, Hautrage, Hensies, Hornu, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Montrœul-sur-Haine, Onnezies, Pâturages, Quaregnon, Quiévrain, Roisin, Saint-Ghislain, Thulin, Villerot, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wihéries ¹⁹.

En 1846, le ressort du bureau du cadastre de Dour s'étend aux communes suivantes : Angre, Angreau, Athis, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Blaugies, Dour, Élouges, Erquennes, Fayt-le-Franc, Hainin, Hensies, Hornu, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Montrœul-sur-Haine, Onnezies, Quiévrain, Roisin, Thulin,

13 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

14 P. DE REU, *De Geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006)*. Organisatie, bevoegdheden, ambstgebieden, archiefvorming, Bruxelles, 2011, p. 119-120 (*Miscellanea Archivistica. Studia*, 198).

15 Notice " Cadastre " dans *Répertoire pratique du droit belge*, Bruxelles, 1929, p. 796.

16 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

17 Notice " Cadastre " dans *Pandectes Belges*, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 200.

18 P. DE REU, *De geschiedenis...*, op. cit., p. 248.

19 Journal officiel du 20 janvier 1835.

Warquignies, Wihéries²⁰. En 1920, ce ressort existe toujours, mais légèrement modifié car les communes d'Hainin et d'Hornu appartiennent désormais au ressort de Boussu²¹.

Ces ressorts sont définis d'une façon très pratique, en fonction du nombre de communes qu'un géomètre peut visiter. Les modifications éventuelles ne sont pas officiellement publiées au *Moniteur Belge*. Ce manque d'information au sujet de l'évolution des ressorts ne nuit cependant pas à l'utilisation des archives. En effet, depuis l'origine, l'information cadastrale est conservée par commune. Lors du passage d'une commune d'un ressort à un autre, les documents cadastraux relatifs à cette commune sont transférés vers le nouveau bureau. Il est donc essentiel de connaître la composition du ressort au moment du versement des archives cadastrales vers le dépôt des Archives de l'État²².

À partir de 2008, le contrôle du cadastre de Dour comprend les communes de Colfontaine, Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain²³.

L'entité de Colfontaine comprend les localités fusionnées de Pâturages, Warquignies et Wasmes. Dour rassemble Blaugies, Dour, Élouges et Wihéries. L'entité d'Hensies a été formée par les anciennes communes de Hainin, Hensies, Montrœul-sur-Haine et Thulin. Les Honnelles est une commune créée en 1977 du regroupement d'Angre, Angreau, Athis, Autreppe, Erquennes, Fayt-le-Franc, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Onnezies et Roisin. L'entité de Quiévrain comprend Audregnies, Baisieux et Quiévrain²⁴.

ARCHIVES

Il s'agit d'un versement complémentaire effectué le 11 mars 2014 (entrée d'archives n° 2293).

20 H. TARLIER, Almanach royal officiel de Belgique, Bruxelles, 1846, p. 625.

21 Almanach royal officiel, Bruxelles, 1920, p. 942.

22 P. DE REU, Inventaris van het archief van de kadastercontrole Bree (à paraître).

23 Moniteur belge du 17 juin 2008, décision du Président du Comité de direction du SPF Finances du 7 mai 2008 portant réorganisation des circonscriptions des services " Mutations et Expertises " de l'Administration du Cadastre, p. 30714-30719.

24 Dictionnaire des communes de Belgique, Bruxelles, 1997.

Contenu et structure

CONTENU

L'inventaire débute par la série 207. Il s'agit de croquis d'arpentage dressés par le contrôleur en vue de la mise à jour du plan cadastral, de 1835 à 1984.

Le modèle n° 209 est le tableau indicatif supplémentaire de la commune. Ce registre a pour fonction d'établir la concordance entre le plan parcellaire et la matrice cadastrale. Divisé en colonnes, il comprend le numéro de parcelle dans l'ordre numérique, le renvoi vers le numéro correspondant dans la matrice cadastrale, le numéro du croquis n° 207 et la mention de l'année de la modification introduite. Depuis 1970, un nouveau modèle n° 209 L a été introduit et se retrouve ici pour chaque commune avec la table des propriétaires (n° 215 L) dans la série formée par le modèle n° 212 AM, soit situation active.

La matrice cadastrale porte le n° 212. La matrice cadastrale est le grand livre de la propriété immobilière. La *matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties* consiste en un registre tenu à jour annuellement dans lequel chaque propriétaire possède une fiche numérotée (article) groupant sous son nom, prénom et adresse (en-tête), toutes les parcelles qui lui appartiennent dans la commune (corps). Le corps fournit différentes informations relatives aux biens immobiliers. Pour chaque parcelle, il indique la situation (rue, hameau ou lieu-dit), les renvois aux plans cadastraux (la section et le numéro parcellaire), la nature des propriétés, l'année de la mutation, la contenance de chaque parcelle, le revenu cadastral ou revenu imposable de chaque parcelle avec indication succincte des mutations. La matrice est rédigée par commune ou par division cadastrale.

La forme de la matrice cadastrale a évolué au cours du temps : le registre relié est devenu un recueil de fiches manuscrites à partir des années 1920 à 1925. En 1970, apparaît la matrice cadastrale mécanisée (212 M) qui se divise en deux séries séparées: la situation active apparaît dans la matrice 212 AM et la situation passive c'est-à-dire celle ayant existé à un moment donné pour l'article en cause et qui aurait subi des changements par suite de mutations, apparaît dans la matrice cadastrale passive mécanisée ou 212 PM ²⁵.

Le modèle n° 219 A contient, par commune, les mutations mentionnées sous le modèle n° 219 qui ont été ajournées. Le modèle n° 219 B est un registre qui rappelle au contrôleur, par commune, les droits d'usage créés pour une période déterminée sur certaines parcelles.

Le modèle n° 220 A est le registre des propriétés ayant subi des changements et dont la mutation est ajournée à une année ultérieure. La raison de l'ajournement, le nom du propriétaire, la situation de la parcelle, l'article dans la matrice cadastrale ainsi que la concordance avec l'état des mutations sont ici mentionnés.

Le modèle n° 220 A spécial est un volume reprenant les nouvelles constructions donnant lieu à la remise temporaire de la contribution foncière

25 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, modèles de documents et formulaires cadastraux, 1980, p. 32.

avec mentions de la position de la parcelle, de l'identité du propriétaire, de l'article dans la matrice cadastrale et de l'année de construction.

L'état des mutations (modèle n° 223) permet d'adapter la matrice cadastrale à l'évolution des parcelles et à leurs propriétaires successifs. On entend par mutation " tout changement quelconque subi par une propriété, soit qu'elle change de propriétaire, soit qu'on la greève d'un droit d'emphytéose, d'usufruit, de superficie, d'usage ou d'habitation, ou qu'un de ces droits qui la grevait vienne à s'éteindre ou à changer de bénéficiaire ; soit encore qu'elle change de nature, c'est-à-dire que, de propriété non bâtie, elle devienne propriété bâtie ; soit qu'elle change seulement de destination ; soit enfin qu'elle se morcelle, ou que, de plusieurs parcelles, on en forme une seule " ²⁶. Le document est divisé en colonnes : numéro de la parcelle et de la section, nom, prénom, profession et domicile des propriétaires avant la mutation, article et numéro d'ordre de la matrice cadastrale, nature de la propriété, contenance, revenu des propriétés, cause des mutations et date de l'enregistrement de l'acte, hameau ou lieu-dit, nom, prénom, profession et domicile des propriétaires après la mutation, article de la matrice cadastrale, nature des propriétés (maison, chapelle, ruines, terre), contenance, revenu imposable après la mutation ²⁷. Il contient aussi un renvoi aux croquis d'arpentage (modèle n° 207) qui forment une série très intéressante pour reconstituer l'historique d'une construction.

Suivent des états du modèle n° 225 formés pour les parcelles à expertiser, illustrés par des croquis.

Le modèle n° 233 D est le tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels, aussi créé à l'occasion de la péréquation de 1930-1936, il a succédé au modèle Z et à la liste des châteaux et couvents. Il est toujours utilisé comme document d'évaluation et fournit de précieux renseignements au sujet de la situation matérielle des entreprises et de l'évolution des infrastructures industrielles depuis 1935 grâce à la présence de croquis et de descriptions.

Le modèle n° 233 E se présente sous la forme de carnets d'expertise des propriétés bâties, créés lors de la péréquation de 1930. Dans les villes, ces carnets sont établis par ordre alphabétique des rues et dans les communes rurales par types de parcelles.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il n'a été procédé à aucune élimination.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements interviendront.

²⁶ Notice " Cadastre " dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 155.

²⁷ Règlement pour la Conservation du Cadastre du Royaume de Belgique. Modèles, Bruxelles, 1877.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement utilisé est basé sur la liste de tri des archives des Directions régionales et Contrôles du Cadastre qui figure en annexe 2 de l'instruction n° 7/2009.

Description des séries et des éléments

I. CROQUIS D'ARPENTAGE

1 - 68 CROQUIS D'ARPENTAGE DES NOUVELLES PARCELLES RÉSULTANT DE CHANGEMENTS DE LIMITES (207). 1835-1984.

1	1 - 8 COLFONTAINE, 1ÈRE DIVISION, WASMES. 1850-1984. 1850-1875.	1 liasse
2	1851-1859.	1 recueil
3	1876-1895.	1 liasse
4	1896-1908.	1 liasse
5	1909-1927.	1 liasse
6	1928-1938.	1 liasse
7	1941-1959.	1 liasse
8	1960-1984.	1 liasse
9	Colfontaine, 2e division, Wasmes. 1978-1984.	1 liasse
10	10 - 16 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1836-1984. 1836-1857.	1 recueil
11	1858-1881.	1 liasse
12	1883-1900.	1 liasse

13	1901-1919.	1 liasse
14	1920-1947.	1 liasse
15	1950-1970.	1 liasse
16	1971-1984.	1 liasse
17	17 - 18 COLFONTAINE, 4E DIVISION, WARQUIGNIES. 1836-1984. 1836-1900.	1 liasse
18	1901-1984.	1 liasse
19	19 - 26 DOUR, 1ÈRE DIVISION, DOUR. 1836-1984. 1836-1870.	1 liasse
20	1871-1893.	1 liasse
21	1894-1908.	1 liasse
22	1909-1925.	1 liasse
23	1927-1942.	1 liasse
24	1943-1959.	1 liasse
25	1960-1969.	1 liasse
26	1970-1984.	1 liasse

27	27 - 30 DOUR, 2E DIVISION, BLAUGIES. 1837-1984. 1837-1870.	1 liasse
28	1871-1900.	1 liasse
29	1901-1945.	1 liasse
30	1950-1984.	1 liasse
31	31 - 34 DOUR, 3E DIVISION, WIHÉRIES. 1836-1984. 1836-1870.	1 liasse
32	1871-1905.	1 liasse
33	1906-1965.	1 liasse
34	1966-1984.	1 liasse
35	35 - 40 DOUR, 4E DIVISION, ÉLOUGES. 1837-1984. 1837-1863.	1 liasse
36	1865-1880.	1 liasse
37	1881-1899.	1 liasse
38	1900-1910.	1 liasse
39	1911-1940.	1 liasse
40	1941-1984.	1 liasse

41	41 - 42 HENSIES, 1RE DIVISION, HENSIES. 1837-1984. 1837-1919.	1 liasse
42	1941-1984.	1 liasse
43	Hensies, 2e division, Montrœul-sur-Haine. 1836-1984.	1 liasse
44	44 - 45 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 1837-1984. 1837-1928.	1 liasse
45	1941-1984.	1 liasse
46	Hensies, 4e division, Hainin. 1836-1984.	1 liasse
47	47 - 49 HONNELLES, 1ÈRE DIVISION, ROISIN. 1845-1984. 1845-1890.	1 liasse
48	1891-1939.	1 liasse
49	1940-1984.	1 liasse
50	Honnelles, 2e division, Angreau. 1835-1984.	1 liasse
51	51 - 52 HONNELLES, 3E DIVISION, ANGRE. 1835-1984. 1835-1900.	1 liasse
52	1901-1984.	1 liasse
53	Honnelles, 4e division, Marchipont. 1835-1984.	1 liasse
54	Honnelles, 5e division, Onnezies. 1835-1984.	

		1 liasse
55	Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 1835-1984.	1 liasse
56	Honnelles, 7e division, Autreppe. 1835-1984.	1 liasse
57	57 - 58 HONNELLES, 8E DIVISION, FAYT-LE-FRANC. 1835-1984. 1835-1900.	1 liasse
58	1901-1984.	1 liasse
59	59 - 60 HONNELLES, 9E DIVISION, ATHIS. 1835-1984. 1835-1900.	1 liasse
60	1901-1984.	1 liasse
61	61 - 62 HONNELLES, 10E DIVISION, ERQUENNES. 1835-1984. 1835-1885.	1 liasse
62	1886-1984.	1 liasse
63	63 - 66 QUIÉVRAIN, 1ÈRE DIVISION, QUIÉVRAIN. 1836-1984. 1836-1900.	1 liasse
64	1901-1920.	1 liasse
65	1941-1950.	1 liasse
66	1951-1984.	1 liasse
67	Quiévrain, 2e division, Baisieux. 1836-1984.	1 liasse

68

Quiévrain, 3e division, Audregnies. 1836-1984.

1 liasse

II. TABLEAU INDICATIF SUPPLÉMENTAIRE

69 - 99 TABLEAU INDICATIF SUPPLÉMENTAIRE DE TOUTES LES PARCELLES DU PLAN ET DES ARTICLES DE LA MATRICE CADASTRALE Y CORRESPONDANT (209). 1835-1972.

69	69 - 71 COLFONTAINE, 1ÈRE DIVISION, WASMES, SECTION A-D. 1836-1967. 1836-1928.	1 cahier
70	1836-1954.	1 cahier
71	1855-1967.	1 cahier
72	72 - 73 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1835-1972. Section A. 1836-1971.	1 cahier
73	Section B. 1835-1972.	1 cahier
74	Colfontaine, 4e division, Warquignies, section A. 1835-1971.	1 cahier
75	75 - 76 DOUR, 1ÈRE DIVISION, DOUR. 1854-1972. Section A-C. 1854-1972.	1 cahier
76	Section D-E. 1856-1969.	1 cahier
77	77 - 78 DOUR, 2E DIVISION, BLAUGIES. 1837-1972. Section A-B. 1837-1938.	1 cahier
78	Section A-B. 1846-1972.	1 cahier
79	Dour, 3e division, Wihéries, section A-B. 1836-1971.	1 cahier

80	Dour, 4e division, Élouges, section A-B. 1837-1972.	1 cahier
81	81 - 84 HENSIES. 1837-1971. 1re division, Hensies, section A-C. 1837-1971.	1 cahier
82	2e division, Montrœul-sur-Haine, section A-B. 1837-1971.	1 cahier
83	3e division, Thulin, section A-D. 1837-1971.	1 cahier
84	4e division, Hainin, section A. 1841-1970.	1 cahier
85	85 - 87 HONNELLES, 1ÈRE DIVISION, ROISIN. 1835-1969. Section A-D. 1836-1959.	1 recueil
86	Section A-B. 1835-1964.	1 recueil
87	Section C-D. 1836-1969.	1 recueil
88	Honnelles, 2e division, Angreau, section A-B. 1835-1950.	1 cahier
89	Honnelles, 3e division, Angre, section A-B. 1835-1972.	1 cahier
90	Honnelles, 4e division, Marchipont, section A. 1835-1972.	1 cahier
91	Honnelles, 5e division, Onnezies, section A-B. 1835-1970.	1 cahier
92	Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc, section A-B. 1839-1971.	1 cahier
93	Honnelles, 7e division, Autreppe, section A. 1835-1969.	1 cahier
94	Honnelles, 8e division, Fayt-le-Franc, section A-B. 1835-1972.	1 cahier

95	Honnelles, 9e division, Athis, section A-B. 1835-1971.	1 cahier
96	Honnelles, 10e division, Erquennes, section A-B. 1835-1969.	1 cahier
97	97 - 99 QUIÉVRAIN. 1836-1974. 1re division, Quiévrain, section A-B. 1836-1970.	1 cahier
98	2e division, Baisieux, section A-B. 1839-1970.	1 cahier
99	3e division, Audregnies, section A-B. 1836-1974.	1 cahier
	<i>100 - 106 TABLES INDIQUANT LES NUMÉROS DES PARCELLES DU PLAN PRIMITIF ET DES CROQUIS D'ARPENTAGE (211). 1836-1974.</i>	
100	100 - 101 HENSIES. 1836-1874. 1ère division, Hensies, section A-C. 1837-1874.	1 chemise
101	4e division, Hainin, section A. 1836-1874.	1 chemise
102	102 - 105 HONNELLES. 1835-1878. 1ère division, Roisin, section A-D. 1836-1878.	1 chemise
103	2e division, Angreau, section A-B. 1835-1875.	1 chemise
104	5e division, Onnezies, section A-B. 1835-1878.	1 chemise
105	9e division, Athis, section A-B. 1835-1878.	1 chemise
106	Quiévrain, 2e division, Baisieux, section A-B. 1836-1878.	1 chemise

III. MATRICES CADASTRALES

107 - 153 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION ACTIVE (212 AM), COLFONTAINE. 1962-1977.

107 - 121 1ÈRE DIVISION, WASMES, 1ÈRE SÉRIE. 1962-1974.

107	Articles n° 46-3543.	1 liasse
108	Articles n° 3554-4448.	1 liasse
109	Articles n° 4455-5398.	1 liasse
110	Articles n° 5403-6000.	1 liasse
111	Articles n° 6001-6545.	1 liasse
112	Articles n° 6553-7097.	1 liasse
113	Articles n° 7121-7549.	1 liasse
114	Articles n° 7551-7999.	1 liasse
115	Articles n° 8001-8400.	1 liasse
116	Articles n° 8401-8750.	1 liasse
117	Articles n° 8751-9050.	1 liasse
118	Articles n° 9051-9400.	1 liasse
119	Articles n° 9401-9700.	1 liasse
120	Articles n° 9701-9950.	1 liasse

121	Articles n° 9951-10240.	1 liasse
122	Liste alphabétique (215 L). 1975-1977.	1 liasse
123	123 - 132 1ÈRE DIVISION, WASMES, 2E SÉRIE. 1975-1977. Articles n° 49-4299.	1 liasse
124	Articles n° 4306-5500.	1 liasse
125	Articles n° 5504-6399.	1 liasse
126	Articles n° 6401-7248.	1 liasse
127	Articles n° 7252-7999.	1 liasse
128	Articles n° 8001-8650.	1 liasse
129	Articles n° 8651-9150.	1 liasse
130	Articles n° 9152-9648.	1 liasse
131	Articles n° 9652-10050.	1 liasse
132	Articles n° 10051-10392.	1 liasse
133	133 - 140 2E DIVISION, WASMES. 1975-1977. Articles n° 46-4195.	1 liasse
134	Articles n° 4210-6150.	1 liasse
135	Articles n° 6155-7097.	

		1 liasse
136	Articles n° 7121-7949.	1 liasse
137	Articles n° 7952-8649.	1 liasse
138	Articles n° 8655-9350.	1 liasse
139	Articles n° 9351-10099.	1 liasse
140	Articles n° 10108-10381.	1 liasse
141	141 - 152 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1962-1977. Articles n° 13-3100	1 liasse
142	Articles n° 3102-4200.	1 liasse
143	Articles n° 4206-4900.	1 liasse
144	Articles n° 4901-5400.	1 liasse
145	Articles n° 5401-5899.	1 liasse
146	Articles n° 5901-6300.	1 liasse
147	Articles n° 6302-6700.	1 liasse
148	Articles n° 6701-7050.	1 liasse
149	Articles n° 7052-7400.	1 liasse
150	Articles n° 7401-7700.	1 liasse

151	Articles n° 7701-8000.	1 liasse
152	Articles n° 8001-8152.	1 liasse
153	4e division, Warquignies, articles n° 9-780. 1962-1977.	1 liasse
<i>154 - 173 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM), COLFONTAINE. 1973-1978.</i>		
154	154 - 157 1ÈRE DIVISION, WASMES, 1ÈRE SÉRIE. 1973-1974. Articles n° 164-5235.	1 liasse
155	Articles n° 5252-7449.	1 liasse
156	Articles n° 7451-8993.	1 liasse
157	Articles n° 9002-10234.	1 liasse
<i>158 - 161 1ÈRE DIVISION, WASMES, 2E SÉRIE. 1975-1978.</i>		
158	Articles n° 49-5497.	1 liasse
159	Articles n° 5504-7997.	1 liasse
160	Articles n° 8004-9397.	1 liasse
161	Articles n° 9400-10471.	1 liasse
<i>162 - 165 2E DIVISION, WASMES. 1975-1978.</i>		
162	Articles n° 164-5974.	1 liasse
163	Articles n° 6005-8394.	1 liasse

164	Articles n° 8401-10199.	1 liasse
165	Articles n° 10202-10409.	1 liasse
166	166 - 173 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1973-1978. Articles n° 13-3971.	1 liasse
167	Articles n° 4003-5097.	1 liasse
168	Articles n° 5101-5899.	1 liasse
169	Articles n° 5901-6499.	1 liasse
170	Articles n° 6501-7100.	1 liasse
171	Articles n° 7102-7592.	1 liasse
172	Articles n° 7601-7900.	1 liasse
173	Articles n° 7909-8216.	1 liasse
174	<i>174 - 175 TABLE DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS À LA MATRICE CADASTRALE (213). COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. N° 1-4699.</i>	1 recueil
175	N° 1-4174.	1 recueil

IV. MUTATIONS

176 - 177 REGISTRES DES MUTATIONS AJOURNÉES DE DOUR (219 A). 1853-1984.

176 1ère division, Dour. 1854-1973. 1 volume

177 3e division, Wihéries. 1853-1982. 1 volume

178 Registres des mutations ajournées de Quiévrain, 1ère division, Quiévrain. 1855-1984. 1 volume

179 - 183 REGISTRES DES EMPHYTÉOSES, DROITS DE SUPERFICIE, DROITS D'USAGE ET/OU D'HABITATION ET USUFRUIT CRÉÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE (219 B). 1965-1984.

179 Colfontaine, 2e division, Wasmes. 1971-1982. 1 volume

180 Honnelles, 6e division, Montignies-sur-Roc. 1967-1980. 1 volume

181 - 183 QUIÉVRAIN. 1965-1984.

181 1ère division, Quiévrain. 1965-1983. 1 volume

182 2e division, Baisieux. 1967-1984. 1 volume

183 3e division, Audregnies. 1965-1983. 1 volume

184 - 197 ÉTATS INDIQUANT LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES (220). 1934-1984.

184 Colfontaine, 4e division, Warquignies. 1963-1983. 1 volume

185 - 189 HENSIES. 1934-1982.

185 1ère division, Hensies. 1934-1982. 1 volume

186 2e division, Montrœul-sur-Haine. 1934-1982.

		1 volume
187	2e division, Montrœul-sur-Haine. 1969-1982.	1 volume
188	3e division, Thulin. 1979-1982.	1 volume
189	4e division, Hainin. 1939-1982.	1 volume
190	190 - 194 HONNELLES. 1962-1983. 1ère division, Roisin. 1963-1982.	1 volume
191	7e division, Autreppe. 1976-1983.	1 volume
192	8e division, Fayt-le-Franc. 1965-1983.	1 volume
193	9e division, Athis. 1962-1983.	1 volume
194	10e division, Erquennes. 1965-1983.	1 volume
195	195 - 197 QUIÉVRAIN. 1934-1984. 1ère division, Quiévrain. 1934-1984.	1 volume
196	2e division, Baisieux. 1934-1984.	1 volume
197	3e division, Audregnies. 1960-1982.	1 volume
	<i>198 - 210 REGISTRES DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, RECONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS, CHANGEMENTS DE NATURE DONT LA MUTATION EST AJOURNÉE (220 A). 1902-1995.</i>	
198	198 - 199 COLFONTAINE. 1957-1991. 1ère division, Wasmes. 1962-1983.	1 volume

199	3e division, Pâturages. 1957-1991.	1 volume
200	200 - 203 DOUR. 1920-1990. 1ère division, Dour. 1920-1960.	1 volume
201	1ère division, Dour. 1932-1983.	1 volume
202	1ère division, Dour. 1929-1983.	1 volume
203	2e division, Blaugies. 1902-1990.	1 volume
204	204 - 208 HONNELLES. 1902-1987. 2e division, Angreau. 1920-1987.	1 volume
205	4e division, Marchipont. 1922-1981.	1 volume
206	8e division, Fayt-le-Franc. 1902-1983.	1 volume
207	9e division, Athis. 1902-1982.	1 volume
208	10e division, Erquennes. 1920-1981.	1 volume
209	209 - 210 QUIÉVRAIN. 1929-1995. 1ère division, Quiévrain. 1933-1995.	1 volume
210	2e division, Baisieux. 1929-1987.	1 volume
	<i>211 - 214 ÉTAT DES MUTATIONS (223) 1836-1940.</i>	
211	211 - 212 HENSIES, 4E DIVISION, HAININ. 1836-1940. 1836-1889.	1 liasse

212	1890-1940.	1 liasse
213	213 - 214 HONNELLES. 1835-1939. 8e division, Fayt-le-Franc. 1901-1939.	1 liasse
214	9e division, Athis. 1835-1900.	1 liasse
215	État des parcelles à expertiser (225). Colfontaine, 3e division, Pâturages. 1867-1876.	1 liasse

V. ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS

216 - 251 TABLEAUX DESCRIPTIFS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS (233 D). 1924-2012.

216	216 - 217 COLFONTAINE, 1ÈRE DIVISION, WASMES. 1965-2012. Section A, parcelles n° 505-796. 1965-2012.	1 liasse
217	Section D, parcelles n° 64-66. 1957-2012.	1 chemise
218	218 - 219 COLFONTAINE, 2E DIVISION, WASMES. 1957-2009. Section B, parcelles n° 475-1400. 1957-2009.	1 liasse
219	Section C, parcelles n° 2-385. 1982-2002.	1 liasse
220	220 - 221 COLFONTAINE, 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1961-2008. Section A, parcelles n° 127-776. 1983-1989.	1 chemise
221	Section B, parcelles n° 299-1150. 1961-2008.	1 liasse
222	Colfontaine, 4e division, Warquignies, section A, parcelles n° 74-183. 1961-2012.	1 liasse
223	223 - 225 DOUR, 1ÈRE DIVISION, DOUR. 1977-2013. Section A, parcelles n° 210-1209. 1978-2013.	1 liasse
224	Section B, parcelles n° 453-692. 1984-2005.	1 chemise
225	Section D, parcelles n° 105-890. 1977-2013.	1 liasse
226	Dour, 2e division, Blaugies, section A, parcelle n° 560. 1961-1988.	1 chemise

227	227 - 228 DOUR, 3E DIVISION, WIHÉRIES. 1973-1997. Section A, parcelle n° 172. 1973-1997.	1 chemise
228	Section B, parcelles n° 111-624. 1973-1996.	1 chemise
229	229 - 230 DOUR, 4E DIVISION, ÉLOUGES. 1948-2011. Section A, parcelles n° 615-618. 1971-1990.	1 liasse
230	Section B, parcelles n° 246-976. 1948-2011.	1 liasse
231	231 - 233 HENSIES, 1ÈRE DIVISION, HENSIES. 1971-2003. Section A, parcelles n° 257-359. 1971-1990.	1 chemise
232	Section B, parcelles n° 1139-1149. 1972-2003.	1 chemise
233	Section C, parcelles n° 145-641. 1974-2002.	1 liasse
234	234 - 235 HENSIES, 2E DIVISION, MONTRŒUL-SUR-HAINE. 1948- 2005. Section A, parcelle n° 365. 1987-2005.	1 chemise
235	Section B, parcelles n° 150-250. 1948-2004.	1 chemise
236	236 - 239 HENSIES, 3E DIVISION, THULIN. 1961-2005. Section A, parcelles n° 303-423. 1961-2002.	1 liasse
237	Section B, parcelles n° 354-454. 1947-2005.	1 liasse
238	Section C, parcelle n° 737. 1965-1991.	1 chemise
239	Section D, parcelle n° 101. 1987-1997.	

		1 chemise
240	Hensies, 4e division, Hainin, section A, parcelle n° 207. 1982-1989.	1 chemise
241	241 - 246 HONNELLES. 1966-2004. 1ère division, Roisin, section D, parcelle n° 228. 1990-2004.	1 chemise
242	3e division, Angre, section A, parcelle n° 583. 1989-1996.	1 chemise
243	6e division, Montignies-sur-Roc, section B, parcelle n° 748. 1987-1989.	1 chemise
244	7e division, Autreppe, section A, parcelle n° 590. 1991-1997.	1 chemise
245	8e division, Fayt-le-Franc, section A, parcelles n° 128-461. 1966-2004.	1 chemise
246	9e division, Athis, section B, parcelles n° 124-125. 1976-1985.	1 chemise
247	247 - 248 QUIÉVRAIN, 1ÈRE DIVISION, QUIÉVRAIN. 1959-2011. Section A, parcelles n° 2-1608. 1959-2011.	1 liasse
248	Section B, parcelle n° 354. 1978-1980.	1 chemise
249	Quiévrain, 2e division, Baisieux, section A, parcelle n° 199. 1993-2000.	1 chemise
250	250 - 251 QUIÉVRAIN, 3E DIVISION, AUDREGNIES. 1948-2002. Section A, parcelles n° 209-210. 1948-2002.	1 chemise
251 /1	Section B, parcelle n° 61. 1948-1999.	1 chemise

VI. CARNETS D'EXPERTISE

251 - 312 COLFONTAINE. 1945-2012.

251 /2	251 - 270 1ÈRE DIVISION, WASMES. 1959-2009. (A).	1 liasse
252	(B).	1 liasse
253	(C).	1 liasse
254	(D).	1 chemise
255	(E).	1 chemise
256	(F).	1 chemise
257	(G).	1 chemise
258	(H).	1 chemise
259	(I).	1 chemise
260	(J).	1 chemise
261	(L).	1 liasse
262	(M).	1 liasse
263	(N).	1 chemise
264	(P).	1 liasse

265	(Q).	2 pièces
266	(R).	1 chemise
267	(S).	1 liasse
268	(T).	1 chemise
269	(V).	3 pièces
270	(W).	1 liasse
271	271 - 289 2E DIVISION, WASMES. 1955-2012. (A).	1 liasse
272	(B).	1 chemise
273	(C).	1 liasse
274	(D).	1 liasse
275	(E).	1 liasse
276	(F).	1 chemise
277	(G).	1 liasse
278	(I).	1 chemise
279	(J).	1 chemise
280	(K).	

		1 chemise
281	(L).	1 liasse
282	(M).	1 liasse
283	(P).	1 liasse
284	(Q).	1 chemise
285	(R).	1 chemise
286	(S).	1 liasse
287	(T).	1 chemise
288	(V).	1 chemise
289	(W).	3 pièces
290	290 - 311 3E DIVISION, PÂTURAGES. 1945-2012. (A).	1 pièce
291	(B).	1 liasse
292	(C).	1 liasse
293	(D).	1 liasse
294	(E).	1 liasse
295	(F).	1 liasse

296	(G).	1 liasse
297	(H).	1 liasse
298	(I).	1 chemise
299	(J).	4 pièces
300	(L).	1 liasse
301	(M).	1 liasse
302	(N).	1 liasse
303	(O).	1 chemise
304	(P).	1 liasse
305	(Q).	1 chemise
306	(R).	1 chemise
307	(S).	1 liasse
308	(T).	1 chemise
309	(V).	1 liasse
310	(W).	1 chemise
311	(Z).	1 chemise

312	4e division, Warquignies. 1955-2007.	1 liasse
	<i>313 - 359 DOUR. 1943-2013.</i>	
313	313 - 331 1ÈRE DIVISION, DOUR. 1945-2013. (A).	1 liasse
314	(B).	1 liasse
315	(C).	1 liasse
316	(D).	1 liasse
317	(E).	1 chemise
318	(F).	1 liasse
319	(G).	1 liasse
320	(H).	1 liasse
321	(J).	2 pièces
322	(L).	1 chemise
323	(M).	1 liasse
324	(P).	1 liasse
325	(Q).	4 pièces
326	(R).	1 liasse

327	(S).	1 liasse
328	(T).	1 chemise
329	(V).	1 chemise
330	(W).	1 chemise
331	(Y).	1 chemise
332	2e division, Blaugies. 1947-2002.	1 liasse
333	333 - 345 3E DIVISION, WIHÉRIES. 1943-2010. (B).	1 liasse
334	(C).	1 liasse
335	(D).	1 chemise
336	(E).	1 chemise
337	(F).	1 chemise
338	(G).	1 chemise
339	(H).	1 chemise
340	(M).	1 chemise
341	(N).	1 liasse

342	(Q).	1 liasse
343	(R).	5 pièces
344	(S).	1 chemise
345	(V).	1 liasse
346	346 - 359 4E DIVISION, ÉLOUGES. 1945-2011. (A).	1 chemise
347	(B).	1 chemise
348	(C).	1 liasse
349	(D).	1 pièce
350	(E).	2 pièces
351	(F).	1 chemise
352	(G).	1 chemise
353	(H).	1 chemise
354	(N).	1 pièce
355	(P).	1 chemise
356	(Q).	1 chemise
357	(S).	

		1 chemise
358	(T).	4 pièces
359	(W).	1 chemise
<i>360 - 389 HENSIES. 1943-2012.</i>		
360	360 - 370 1ÈRE DIVISION, HENSIES. 1943-2012 (A).	1 liasse
361	(B).	1 liasse
362	(C).	1 liasse
363	(E).	1 liasse
364	(F).	1 pièce
365	(H).	1 chemise
366	(N).	1 chemise
367	(R).	2 pièces
368	(S).	1 chemise
369	(V).	1 chemise
370	(W).	5 pièces
371	2e division, Montrœul-sur-Haine. 1945-2010.	1 liasse

372	372 - 388 3E DIVISION, THULIN. 1943-2011 (A).	1 chemise
373	(B).	1 liasse
374	(C).	1 chemise
375	(D).	1 liasse
376	(F).	1 liasse
377	(G).	1 liasse
378	(H).	1 chemise
379	(J).	1 chemise
380	(L).	1 chemise
381	(M).	1 chemise
382	(P).	1 chemise
383	(Q).	6 pièces
384	(R).	1 chemise
385	(S).	1 chemise
386	(T).	5 pièces
387	(V).	

		1 chemise
388	(W).	1 chemise
389	4e division.Hainin. 1944-2012.	1 liasse
390	390 - 399 HONNELLES. 1945-2012. 1ère division, Roisin. 1945-2012.	1 liasse
391	2e division, Angreau. 1947-2011.	1 liasse
392	3e division,Angre. 1946-2010.	1 liasse
393	4e division, Marchipont. 1953-2011.	1 chemise
394	5e division, Onnezies. 1953-2007.	1 liasse
395	6e division, Montignies-sur-Roc. 1946-2010.	1 liasse
396	7e division, Autreppe. 1946-2010.	1 liasse
397	8e division, Fayt-le-Franc. 1946-2011.	1 liasse
398	9e division, Athis. 1946-2012.	1 liasse
399	10e division, Erquennes. 1946-2011.	1 liasse
	400 - 418 QUIÉVRAIN. 1945-2013.	
400	400 - 416 1ÈRE DIVISION, QUIÉVRAIN. 1945-2013. (A).	1 liasse
401	(B).	

		1 liasse
402	(C).	1 liasse
403	(D).	1 liasse
404	(F).	1 liasse
405	(G).	1 liasse
406	(J).	1 liasse
407	(L).	1 chemise
408	(M).	1 chemise
409	(N).	1 pièces
410	(O).	1 chemise
411	(P).	1 liasse
412	(R).	1 chemise
413	(S).	1 chemise
414	(T).	1 chemise
415	(V).	1 liasse
416	(W).	1 liasse
417	2e division, Baisieux. 1945-2011.	1 liasse

- 418 3e division, Audregnies. 1956-2012. 1 liasse
- 419 Dossier relatif aux modifications de limites des communes. 1983. 1 liasse